

Le ministère du Pape vu par les protestants

La Fédération protestante de France vous propose quelques textes de réflexion de théologiens ou spécialistes protestants sur le ministère du Pape. (2002)

Réformer le ministère universel du Pape Marc Lienhard

Jean-Paul II, témoin de l'Évangile Marcel Manoel

Les protestants et le Pape. Du viscéral historique à la maturation théologique Gill Daudé

Jean-Paul II et la politique Jean-Noël Bouillane de Lacoste

Le pape et l'oecuménisme Michel Leplay

Le pape et l'oecuménisme Jean Tartier

Le Pape et les juifs Alain Massini

Le Pape et les Droits de l'homme Michel Wagner

Réformer le ministère universel du Pape en perspective oecuménique

Marc LIENHARD, doyen honoraire de la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg, ancien président du directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (2002)

Les dialogues oecuméniques récents ont aussi abordé la question de la papauté. Les participants non catholiques ont rejeté l'idée de fonder la papauté actuelle sur le Nouveau Testament, en particulier sur les passages relatifs à Pierre. Ils ont aussi écarté l'affirmation que la papauté serait une institution de droit divin, et donc objet de la foi. Par ailleurs, toute prétention de la papauté à l'interprétation infaillible de l'Écriture et de la Tradition, et à la proclamation de dogmes non fondés dans l'Écriture, ne pourrait qu'être rejetée.

Cela dit, bien des théologiens protestants sont prêts aujourd'hui à parler d'une fonction pétrinienne au service de l'unité de l'Église. Une telle fonction ne serait ni pour le salut, ni pour l'ecclésiologie de l'Église, mais utile, voire nécessaire, pour l'unité de l'Église.

Il s'agirait d'un ministère oeuvrant pour la réconciliation entre les Églises, pour une communion renforcée entre elles, pour une unité fondée sur l'Évangile. Ce serait un service pastoral. Tout en bénéficiant de l'autorité d'un ministère de direction, il ne pourrait pas s'agir d'un pouvoir de juridiction et d'enseignement au sens du concile de Vatican I. Ce ministère ne pourrait s'exercer qu'en respectant la collégialité avec d'autres ministères ou instances synodales. Il ne devrait pas être placé au-dessus des évêques et des conciles, ni tendre vers la centralisation et l'uniformisation de la vie ecclésiale. Il devrait reconnaître la diversité légitime des formes de la piété, de la théologie, de la liturgie et du droit.

La question des formes d'un tel ministère pétrinien au service de l'unité demeure ouverte. Au cours de l'histoire, ce ministère s'est développé selon diverses possibilités : conciles, dirigeants d'Église individuels, Églises locales, confession de foi et papauté. Toutes ces formes ont servi l'unité de diverses manières. Et le pouvoir papal d'un service universel n'a pas toujours été lié à un appareil juridique centralisé. Si la papauté a succombé, au cours de l'histoire, à bien des faiblesses, elle a, à d'autres moments, notamment face à l'emprise des pouvoirs politiques, joué un rôle positif au service de l'unité. Et aujourd'hui encore, le rôle symbolique d'un tel ministère est loin d'être négligeable. Mais seul un dialogue libre entre les Églises pourrait déterminer quelle pourrait être aujourd'hui la forme du ministère pétrinien, et, dans la mesure où l'on vise le ministère particulier d'un pape, quels pourraient en être le rôle et la configuration ?

Les Églises protestantes ne peuvent envisager de se soumettre à la forme actuelle de la papauté, et à ses pouvoirs dogmatiques et juridiques. Comprise comme service de l'unité, la papauté devrait, dans la rencontre des Églises non romaines, renoncer aux prérogatives qui ont fait de

son ministère un sujet de division. Le droit canon ne pourrait pas être la base de l'unification. Une éventuelle reconnaissance de la papauté comme ministère d'unité pourrait seulement viser une unité des Eglises avec le pape - et non pas sous le pape - une unité de type conciliaire sous le signe de la diversité réconciliée.

Jean-Paul II, témoin d'Evangile

Marcel MANOEL, pasteur, président du Conseil national de l'Eglise réformée de France (2002) Pape médiatique, pape voyageur, ... la nouvelle "figure" de pape que Jean-Paul II a incarnée pour nos contemporains, avant d'être dramatiquement réduit à l'immobilité et au silence, découle certainement de sa volonté d'être d'abord un témoin d'Evangile. Il a mesuré la profondeur de la déchristianisation de l'Occident, comme la fragilité des jeunes Eglises dans d'autres régions du monde, et bien compris que son ministère ne pouvait se vivre dans les bureaux du Vatican, mais qu'il lui fallait porter le témoignage de l'Evangile là où il n'était plus entendu : parmi les jeunes, dans les lieux de conflit, auprès des plus pauvres comme des responsables de ce monde, en dialogue avec les autres religions... C'est ce pape inlassable prédicateur que nos contemporains ont reçu, connu et apprécié.

On peut contester ses prises de positions sous forme d'interdits, particulièrement à propos de sexualité, naissance, vie et mort. On peut discuter la médiatisation de sa personne, qui a focalisé l'intérêt sur sa prédication et son enseignement, mais sans doute au détriment de la collégialité dans l'Eglise et de la prise en compte de sa diversité réelle, y compris oecuménique. On peut regretter que sa liberté d'interpellation des puissants et son engagement pour la liberté religieuse ne soient pas allés jusqu'à remettre en cause la puissance temporelle du Vatican – le bras "séculier" de son action – et à clarifier son rôle dans le jeu secret des équilibres politiques. Mais beaucoup garderont le souvenir de ce qui restera peut-être comme son message central : "N'ayez pas peur : entrez dans l'espérance !".

Le ministère de ce pape témoin pose ainsi en retour des questions importantes le rôle de l'Eglise dans le monde et sur la papauté elle-même. Jean-Paul II avait lui-même souhaité que l'on en débattenne. J'espère que ce débat sera repris, à la lumière de la même conviction que le rôle de l'Eglise et de ses ministres est avant tout d'être témoins d'Evangile.

Les Protestants et le Pape. Du viscéral historique à la maturation théologique

Gill DAUDE, responsable du service oecuménique de la Fédération protestante de France (2002) Il y a ceux qui sont contre... puisqu'ils sont protestants ! On critique jalousement son audience médiatique, on ironise sur ses discours et sa cour, on relève ses côtés sectaires et conservateurs qui nous confortent dans ce jugement... On n'aime pas le pape et la puissance vaticane « par principe » et au nom des ancêtres persécutés.

Il y a ceux qui sont **contre "par spiritualisme"**, au nom d'une Eglise qui fait confiance à l'Esprit Saint et n'a guère besoin de se structurer sous un seul chef et un magistère autoritaires. Si Jésus avait voulu un pape et des successeurs aux apôtres, ça se saurait, il l'aurait explicitement formulé car les évangiles savent nous transmettre des ordres clairs pour l'avenir : « faites ceci en mémoire de moi », « aimez-vous les uns les autres », « allez et baptisez ».... Ce qui n'empêche pas l'Eglise d'avoir des ministères ni que le message apostolique soit porté par elle à travers les âges.

Il y a ceux qui sont **contre par « preuve de l'histoire »**. Même si au cours de l'histoire, on a pu faire du Patriarche de Rome le recours dans les questions de foi et de mœurs, il s'est vite octroyé par connexions politiques un pouvoir sur ses frères et une puissance temporelle sans grand rapport avec l'Evangile. La papauté a produit bien des exclusions et conflits de pouvoirs. Le

dernier pape n'y a pas échappé (c'est bien la structure et non l'homme qui pose problème), dont le ministère est jalonné d'excommunications ou de mise au pas de théologiens, pour ne citer qu'eux. Les Réformateurs (d'autres avant eux, d'autres après eux) en avaient fait les frais. Eux qui ne le remettaient pourtant pas en cause au début, vont être conduits (contraints ?) à contester son pouvoir : un Pape ? Pourquoi pas ! Mais soumis aux Ecritures (Luther), de droit humain (Melancthon), comme service d'édification de l'Eglise exercé dans la collégialité (Bucer), une primauté d'honneur et rien de puissance, seulement parce qu'une assemblée doit avoir un président (Calvin) ¹. Christ, lui, n'a pas besoin de vicaire ! Pourquoi donc retourner sous un tel joug ?

Il y a ceux qui sont **contre « au nom de la doctrine »** : le système papal a sacrifié la vérité évangélique, a laissé la religion populaire et ses superstitions (le Pape est lui-même l'objet d'une adulation douteuse) entrer dans une Eglise dont on peut douter, à la suite des Réformateurs du XVIe, qu'elle en soit encore une. Ses derniers conciles qui n'ont d'oecuméniques que le nom, n'ont pas renié leurs anciennes doctrines et ce n'est pas l'accord sur la Justification ² (suivis de peu d'effets) qui le démentira, lui qui était suivi de près par un texte sur les indulgences (et son ajout de la grande pénitencerie !) et d'une lettre *Dominus Jesus* ne considérant toujours pas les autres Eglises comme telles, et faisant table rase de décennies de dialogues. Les autres conciles ont unilatéralement renforcé le pouvoir papal et rajouté des dogmes (l'assomption de la vierge par exemple). Si l'on reconnaît l'arbre à ses fruits, des protestants doutent.

D'autres voient dans la situation actuelle « **une situation provisoire qui dure** ». Il faudra bien qu'un jour le christianisme mondial réconcilié retrouve une expression du ministère pétrinien (à l'image de Pierre) dont la Bible témoigne : un ministère personnel, à côté du collégial (qui n'existe guère) et du conciliaire-synodal (qui existe peu), portant pastoralement l'universelle voix de l'évangile et veillant au lien de la charité entre tous, une sorte de présidence qui encourage ses frères.

Déjà, avec des accents désabusés certes, le synode réformé de Tonneins (2 mai-3 juin 1614) faisait un pas dans ce sens "*il serait temps de solliciter l'Eglise Romaine à se réconcilier ; mais il y a peu d'apparence que l'on puisse faire entendre raison au clergé de Rome parce que le pape ne veut pas entendre parler de concile ou de conférence, à moins qu'il y préside*".

Bien plus tard, des théologiens protestants développeront l'idée que pour des raisons scripturaires, *il faudra bien reconnaître et intégrer, dans la structure de l'Eglise qui se recomposera dans l'unité, un ministère de primauté comme l'un des éléments constitutifs de cette structure*. ³

Les voies oecuméniques poseront autrement la question.

Le XIXème siècle est un cas d'école. Les soubresauts de la première mondialisation (essor des colonies et de la mission) incitent à un regard neuf sur l'Eglise universelle. Comment la rendre visible, l'organiser, lui donner sinon une voix tout au moins une visibilité ? Alors que l'Eglise romaine renforce l'autorité de Rome et le ministère personnel du Pape, les protestants constituent **les grandes alliances** (Alliance Réformée Mondiale, Fédération Luthérienne Mondiale, Alliance Evangélique Universelle, Alliance Baptiste Mondiale...). Des structures qui privilégient la collégialité, la concertation, une forme de synodalité internationale, sans supprimer l'autonomie de chaque Eglise nationale.

Dans ce même élan, au XXème siècle, elles miseront sur le **Conseil OEcuménique des Eglises**, premier pas vers une « conciliarité » par-delà des frontières confessionnelles. Le système semble pour l'instant freiné, la diversification religieuse est telle que le projet paraît utopique. Machine arriérée, le COE se questionne sur la nouvelle configuration du mouvement oecuménique ⁴, on ne parle guère de conciliarité (encore moins d'autorité, sujet brûlant dans et entre les Eglises) mais plutôt d'un réseau ou d'un forum certes utile mais qui affaiblit le rêve d'Eglises rassemblées dans une unité conciliaire... dont il faudrait bien une présidence.

Qu'en sera-t-il au XXIème siècle ?

Sur chaque continent, les protestants ont progressé dans le vécu de leur pleine communion ecclésiale⁵ mais pas encore de synode commun, de voix commune, de ministère commun. Est-ce souhaitable sans les autres grandes familles chrétiennes ?

La lettre Ut unum sint de Jean Paul II propose de discuter les formes de l'exercice de la papauté pour la rendre acceptable pour tous. Sans doute l'élan est-il généreux. On mesure le progrès depuis un Paul VI adressant aux autres chrétiens un sincère mais inacceptable "*La porte du bercail est ouverte*"⁶ ! Pour le protestant (et pas seulement pour eux !), ce premier questionnement en appelle d'autres, plus fondamentaux. A lire le bilan du Conseil Pontifical pour l'Unité des chrétiens sur cette question⁷, on mesure le foisonnement des réflexions sur ce sujet de la part de bien des Eglises du monde, théologiens de tous bords⁸ et groupes de dialogues.

Nos Eglises sont questionnées et sans doute au pied du mur.

Une expression universelle de la foi chrétienne séduit beaucoup de protestants d'autant plus qu'elle répondrait à la globalisation actuelle et sortirait des tentations nationalistes.

La mission et les dialogues oecuméniques leur ont aussi fait prendre conscience de cette dimension de l'Eglise de Jésus Christ. Mais de quelle manière ?

Elle est peu explicitée dans les Ecritures même si l'on pressent que la communion et l'unité universelle n'est pas absente des préoccupations apostoliques, c'est le moins qu'on puisse dire ! Les dialogues oecuméniques mettent en valeur l'équilibre du ministère de l'Eglise dans ses trois dimensions : « tous, quelques-uns, un ». Tous, c'est l'Eglise en tant qu'ensemble des croyants ; quelques-uns, c'est le ministère collégial ; un, ce sont les ministères personnels.

L'Eglise de Rome a du mal à concrétiser les distinctions pourtant nécessaires impulsées par Vatican II : entre primauté de l'Eglise de Rome et primauté de l'évêque de Rome ; entre primauté Universelle qui préside à la charité et Patriarcat occidental qui assure une juridiction directe (juridiction devenue anormalement quasi-universelle depuis la rupture avec l'Orient). C'est un enjeu avec l'Orthodoxie.

Elle semble avoir du mal à prendre réellement en compte l'ecclésiologie de communion voulue par Vatican II, notamment les dimensions communautaires et collégiales à côté d'une dimension personnelle hypertrophiée, au plan local, national, continental ou universel.

Le protestantisme est particulièrement sensible à ces critiques envers l'Eglise romaine mais il est lui-aussi placé devant des cohérences alternatives : soit la cohérence « congrégationaliste » : pas d'autre « incarnation » de l'Eglise de Jésus Christ que l'assemblée locale, certes en lien avec d'autres mais de manière informelle et institutionnellement invisible ; soit la cohérence « tous, quelques-uns, un », à tous les niveaux, non seulement local et national, mais aussi continental et universel. Avec la question-clé : quel(s) ministère(s) personnel (s) porte(nt) la communion de l'Eglise universelle ?

Derrière ces questions, d'autres, immenses, apparaissent : l'autorité dans l'Eglise, la conception de son Unité-communion, le ministère central de l'épiscopat (et sa continuité à travers l'histoire) qui sera reprise au colloque de Viviers, Mai 2004.

Le chemin est encore long, en dialogues et clarifications, mais on vient juste de commencer au regard de tant de siècles de séparation hargneuse !

Pourtant le temps presse, le témoignage évangélique demeure lié à la manière dont nous concrétisons dans l'Eglise universelle « l'amour que nous avons les uns pour les autres ».

(GD)

UT UNUM SINT (extraits)

Le ministère d'unité de l'Evêque de Rome

88. Parmi toutes les Eglises et Communautés ecclésiales, l'Eglise catholique a conscience d'avoir conservé le ministère du successeur de l'Apôtre Pierre, l'Evêque de Rome, que Dieu a institué comme « le principe et le fondement permanents et visibles de l'unité » 146 et que l'Esprit assiste afin que tous les autres bénéficient de ce bien essentiel. Suivant la belle expression du Pape Grégoire le Grand, mon ministère est celui de *servus servorum Dei*. Cette définition est la meilleure protection contre le risque de séparer l'autorité (et en particulier la primauté) du ministère, ce qui serait en contradiction avec le sens de l'autorité selon l'Evangile: « Je suis au milieu de vous comme celui qui sert » (Lc 22, 27), dit notre Seigneur Jésus Christ, Chef de l'Eglise. D'autre part, comme j'ai eu l'occasion de le déclarer lors de l'importante rencontre au Conseil oecuménique des Eglises à Genève, le 12 juin 1984, la conviction qu'a l'Eglise catholique d'avoir conservé, fidèle à la tradition apostolique et à la foi des Pères, le signe visible et le garant de l'unité dans le ministère de l'Evêque de Rome, représente une difficulté pour **la plupart des autres chrétiens, dont la mémoire est marquée par certains souvenirs douloureux. Pour ce dont nous sommes responsables, je demande pardon, comme l'a fait mon prédécesseur Paul VI.** 147

89. Il est cependant significatif et encourageant que la question de la primauté de l'Evêque de Rome soit actuellement devenue un objet d'études, en cours ou en projet, et il est également significatif et encourageant que cette question soit présente comme un thème essentiel non seulement dans les dialogues théologiques que l'Eglise catholique poursuit avec les autres Eglises et Communautés ecclésiales, mais aussi plus généralement dans l'ensemble du mouvement oecuménique. Récemment, les participants à la cinquième Assemblée mondiale de la Commission « Foi et Constitution » du Conseil oecuménique des Eglises, tenue à Saint-Jacques de Compostelle, ont recommandé qu'elle « entreprenne une nouvelle étude sur la question d'un ministère universel de l'unité chrétienne ». 148 Après des siècles d'âpres polémiques, les autres Eglises et Communautés ecclésiales examinent toujours plus et d'un regard nouveau ce ministère de l'unité. 149

(.../...)

Ce qui concerne l'unité de toutes les Communautés chrétiennes entre évidemment dans le cadre des charges qui relèvent de la primauté. Il sait bien, en tant qu'Evêque de Rome, et il l'a réaffirmé dans la présente Encyclique, que le désir ardent du Christ est la communion pleine et visible de toutes les Communautés, dans lesquelles habite son Esprit en vertu de la fidélité de Dieu. **Je suis convaincu d'avoir à cet égard une responsabilité particulière, surtout lorsque je vois l'aspiration oecuménique de la majeure partie des Communautés chrétiennes** et que j'écoute la requête qui m'est adressée de trouver une forme d'exercice de la primauté ouverte à une situation nouvelle, mais sans renoncement aucun à l'essentiel de sa mission. Pendant un millénaire, les chrétiens « étaient unis par la communion fraternelle dans la foi et la vie sacramentelle, le Siège romain intervenant d'un commun accord, si des différends au sujet de la foi ou de la discipline s'élevaient entre elles ». 154 La primauté s'exerçait ainsi pour l'unité. En m'adressant au Patriarche oecuménique, Sa Sainteté Dimitrios Ier, j'étais conscient, comme je l'ai dit, que « pour des raisons très diverses, et contre la volonté des uns et des autres, ce qui devait être un service a pu se manifester sous un éclairage assez différent. Mais, c'est par désir d'obéir vraiment à la volonté du Christ que je me reconnais appelé, comme Evêque de Rome, à exercer ce ministère. Je prie l'Esprit Saint de nous donner sa lumière et d'éclairer tous les pasteurs et théologiens de nos Eglises, afin que nous puissions **chercher, évidemment ensemble, les formes dans lesquelles ce ministère pourra réaliser un service d'amour reconnu par les uns et par les autres** ». 155

96. C'est une tâche immense que nous ne pouvons refuser et que je ne puis mener à bien tout seul. La communion réelle, même imparfaite, qui existe entre nous tous ne pourrait-elle pas inciter les responsables ecclésiaux et leurs théologiens à **instaurer avec moi sur ce sujet un**

dialogue fraternel et patient, dans lequel nous pourrions nous écouter au-delà des polémiques stériles, n'ayant à l'esprit que la volonté du Christ pour son Eglise, nous laissant saisir par son cri, « que tous soient un... afin que le monde croie que tu m'as envoyé » (Jn 17, 21)?

1 Voir la synthèse de Marc Lienhard, Les réformateurs protestants du XVIe et la papauté, dans Positions Luthériennes, N°2/1998.

2 Déclaration commune sur la Justification, accord luthéro-catholique international signé en 1999.

3 **J.J. von Allmen**, "*Ministère papal, ministère d'unité*" (Revue Concilium N°108, 1975) qui propose un programme sur trois plans : 1- le pape pourrait d'abord rendre son ministère moins "scandaleux" pour les non-romains ; 2- établir un inventaire du contentieux qui sépare romains et non-romains sur le sujet ; 3- le pape pourrait faire plus confiance, dans le domaine oecuménique aussi, aux Eglises locales en communion avec son siège.

4 Voir colloque du COE sur la nouvelle configuration du mouvement oecuménique « de plus en plus en dehors des Eglises et des organisations oecuméniques ».

5 Voir par exemple la pleine **Communio d'Eglises Protestantes en Europe**, ex communion de Leuenberg qui place en pleine communion les Eglises luthériennes, réformées et méthodistes d'Europe. Elle tente de s'élargir par des dialogues avec les baptistes et avec les Anglicans : voir les accords de Reuilly (franco britanniques), Meissen (germano britanniques), Porvoo (Scandinavo britanniques).

6 Discours à Bethléem du 6 janvier 1964 : "*le pas à franchir est attendu avec toute Notre affection et peut être accompli avec honneur et dans la joie mutuelle*".

7 Assemblée plénière du Conseil pontifical du 12-17 novembre 2001. Voir N° 109/2002/I-II du service d'information du Conseil Pontifical pour l'unité des chrétiens, page 33.

8 En français : Tillard, Congar, Pottmeyer, Sesboué, Legrand ; O. Clément côté orthodox ; voir le **groupe des Dombes** sur « *le ministère de communion dans l'Eglise universelle* », Centurion, 1986, ou plus ancien le Doyen **Marc Lods** « *Le ministère d'unité* », le point théologique N°19/1976, Centurion ; ou encore **Michel Leplay**, *Le protestantisme et le pape*, Labor et Fides, 1999

Jean-Paul II et la politique

Jean-Noël BOUILLANE de LACOSTE, ancien Ambassadeur de France, et président de la radio Fréquence protestante. (2002)

Né en 1920 dans une Pologne nouvellement rétablie sur la carte de l'Europe, adolescent sous le régime autoritaire des colonels, touché par la vocation sous l'occupation nazie, curé de paroisse durant les années les plus sombres du stalinisme, Jean-Paul II ne pouvait tourner le dos aux tourbillons politiques de son temps. Il a, tout au contraire, estimé que l'Eglise qu'il personnifiait devait faire connaître son message de réconciliation et de paix dans le monde entier. Et il s'est consacré à la transmission de ce message jusqu'à l'extrême limite de ses forces.

A-t-il été entendu ? Oui, sans aucun doute, par les foules que ses innombrables voyages ont vu accourir auprès de lui, et notamment par les jeunes, sensibles à la parole directe et au courage physique de cet homme au charisme indéniable. Mais par les gouvernements, auxquels il s'est adressé soit directement, soit lors de ses visites à l'ONU (deux fois), à l'UNESCO, etc. ? C'est moins sûr.

Un Etat a été ébranlé par sa parole : le sien, où il a effectué son premier voyage papal (en 1979), suscitant un enthousiasme qui n'a pu que galvaniser les militants catholiques, en particulier ceux de Solidarnosc dans les années qui ont suivi. Son hostilité déclarée à l'emprise soviétique sur le bloc de l'Est, sa réaffirmation du " droit fondamental à la liberté de conscience " de tout être humain a certainement contribué à abréger le régime Jaruzelski et à hâter les évolutions en

Europe de l'Est - le rôle de M. Gorbatchev restant évidemment décisif en la matière. Ailleurs, c'est sur un plan plus général que l'influence de Jean-Paul II s'est faite sentir, notamment lorsque ses voyages ont contribué à affermir les populations catholiques (surtout lorsqu'elles se trouvaient minoritaires), à normaliser leurs relations avec les pouvoirs centraux, à rappeler à ceux-ci, " en tant que fils de l'humanité et évêque de Rome ", leurs devoirs. Tâche relativement aisée avec les responsables occidentaux nourris de christianisme, moins simple devant les Sandinistes du Nicaragua ou le dictateur de tel pays musulman. En Amérique latine, on a su gré à Jean-Paul II, après une première approche sévère de la théologie de la libération, d'avoir compris à quel besoin de dignité humaine elle répondait. En Afrique, son invitation aux catholiques rwandais impliqués dans le génocide à rendre compte de leurs actes n'a pu passer inaperçue. Certaines paroles ou initiatives diplomatiques inspirées ont frappé : en Europe, on se souvient de son appel (Strasbourg, 1988) à l'élargissement du Conseil de l'Europe aux autres peuples " dont la culture, inspirée par la foi chrétienne, a profondément marqué l'histoire " ; au Proche-Orient, il reçoit Yasser Arafat au Vatican dès 1982, et reconnaît l'Etat d'Israël en 1993 : gestes opportuns, mais sans conséquences concrètes pour la paix dans la région. C'est en fait la " mise à jour " de la posture politique de l'Eglise romaine dans le monde qui aura constitué la principale contribution de Jean-Paul II à l'histoire de son temps. En dénonçant publiquement le " manque de discernement " de trop nombreux chrétiens contre les totalitarismes, en déplorant " nos luttes opposant des chrétiens à des chrétiens ", ou encore " notre passivité face aux persécutions et à l'Holocauste des Juifs ", comme en soulignant avec éclat, à Assise, la nécessité d'un dialogue sans réticences avec les autres religions pour la paix, Jean-Paul II a voulu donner l'image d'une Eglise non plus triomphante mais consciente de ses faiblesses, non plus doctrinaire mais à l'écoute du monde et au service, avant tout, du message évangélique.

Le pape et l'oecuménisme

Michel LEPLAY, pasteur de l'Eglise réformée de France, et membre du Groupe des Dombes (2002)

Jean-Paul II aura poursuivi son ministère d'évêque de Rome à vocation de " souverain pontife de l'Eglise universelle " (sic) avec l'intense intention de contribuer à l'unité de tous les chrétiens, " ut unum sint ", sinon à l'union des Eglises. Pour ce qui concerne l'unité des chrétiens, ce pape nous a en même temps réunis autour de son courage pastoral, de son souci pour la justice et la paix, et dans le même temps nous nous sommes distancés de certaines affirmations ecclésiales ou éthiques difficilement acceptables par des protestants.

Au sujet, par ailleurs, de l'union des Eglises, Jean-Paul II a fait des efforts et des tentatives plus ou moins réussis dans trois directions oecuméniques. Et nous constatons alors les limites pour ainsi dire constitutives du ministère de l'unité ainsi exercé dans la situation actuelle. D'abord, avec une priorité obsessionnelle et bien compréhensible donnée aux relations à restaurer avec les Eglises d'Orient, et leurs différents patriarcats. Le pape, ainsi aimait à parler des " deux poumons " de l'Eglise, et c'était reconnaître que Rome sans Constantinople a " le souffle court ". Et il aura contribué, en citoyen polonais, à l'attention que l'occident a bien dû porter aux Eglises opprimées de l'est européen ; les difficultés sont encore réelles avec la question uniante, sinon celle du Filioque. Mais qui donc est encore passionné par des débats entre personnalités ethniques ou personnes trinitaires dans un monde qui cherche les secrets des nations unies pour une humanité dont les deux-tiers est pauvre ? Il reste que les pas faits les uns vers les autres, entre l'Orient et l'Occident de l'ancienne chrétienté pourraient contribuer à une meilleure entente entre les peuples et à un plus juste partage des biens.

Ensuite, le ministère œcuménique du pape s'est exercé en direction de la troisième grande famille chrétienne, les Eglises issues de la Réforme du XVI^e siècle et qui de luthériens en anglicans et de réformés en méthodistes ont essaimé dans le monde entier des communautés non-catholiques, vives et dynamiques de leur unité dans la diversité. Avec ces Eglises, que regroupe le Conseil OEcuménique, non sans les Patriarcats orthodoxes, Jean-Paul II a eu plus de mal à nous comprendre et accepter. L'accord luthéro-catholique sur la Justification ne saurait le consoler de la décision anglicane d'ordonner des femmes, ni de la liberté protestante des réformés, ni du rayonnement accru des communautés évangéliques. Mais des siècles d'œcologie centralisatrice et hiérarchisée peuvent-ils être rapidement remontés ou dépassés même après les conversions spectaculaires de Vatican II ? C'est toute la question du ralentissement de la prophétie -ou de la prospective- par les lourdeurs parfois intentionnelles des bureaucraties conservatrices ou prudentes. Tant la poussière en toute Eglise ancienne, est plus lourde que la poussée...

Enfin, le pape Jean-Paul II a eu dans sa propre Eglise, catholique et romaine, un travail également œcuménique à reprendre sans cesse pour tenter de coordonner la diversité, de colmater des brèches, de ralentir, sinon bloquer, des demandes sincères concernant le ministère, le célibat, la discipline sacramentelle, l'hospitalité eucharistique etc... Mais nous ne pouvons que poser des questions, moins pour juger que pour exhorter.

En conclusion, ce pape laissera un grand souvenir, ayant été, comme on dit, " Pierre ", mais aussi Jean, soucieux de l'orient mystique, et Paul, à l'écoute de la Réforme protestante. L'avenir œcuménique du christianisme, dans sa riche diversité réconciliée, appellerait d'abord un urgent concile universel de toutes les Eglises, sans autre primauté que celle du Seigneur Jésus-Christ et sans autre priorité que celle donnée au Saint-Esprit. Alors, il n'y aurait plus aucun " saint-père " sur la terre, mais le seul " Père du ciel " comme disait Jésus. Dans une telle assemblée réconciliée, à l'animation vraiment collégiale, la communion chrétienne se retrouverait, et la communauté humaine chercherait peut-être une issue au mal : seul le Dieu de l'Evangile peut l'en délivrer.

Le pape et l'œcuménisme

Jean TARTIER, pasteur, président du Conseil exécutif de l'Eglise évangélique luthérienne de France, et membre du Groupe des Dombes (2002)

Le portrait sera, à coup sûr, contrasté dans l'appréciation et le bilan, car personne n'ignore les origines polonaises de Jean-Paul II, ce qu'était son terreau de foi, son catholicisme avec toute cette piété mariale, jusque dans ses expressions les plus populaires, voire les plus superstitieuses et plusieurs en contre-point ne manqueront pas de souligner ce dépassement de soi qui en a fait un pape d'ouverture œcuménique, et un témoin de la foi attentif à toutes les expressions de la spiritualité de ce monde.

Les deux approches peuvent se justifier tant le personnage était riche et complexe, et tant les pressions des divers dicastères de la curée romaine lui faisait endosser des déclarations, sans doute, au-delà ou en deçà de ses propres convictions. C'est dire, que sur bien des points de son engagement et de son témoignage au sein de la chrétienté et dans le monde, le pape Jean-Paul II mérite nuances dans les appréciations et beaucoup de recul pour évaluer la réalité de son engagement œcuménique.

J'ai eu le privilège de le rencontrer personnellement quatre fois, en audience privée comme à l'occasion de ses voyages en France. Chaque fois j'ai été frappé de son souci de la rencontre des représentants des autres confessions ou religions ; chaque fois, j'ai bien noté son attention à la situation œcuménique en notre pays et les avancées qu'elle peut et doit suggérer. Ce grand pèlerin de la foi, plus à l'aise en voyages et dans les rencontres que dans sa prison dorée

romaine, avait la passion de la paix et de la réconciliation. Il ne fut pas toujours compris dans ses initiatives et son talent à utiliser les médias, mais je continue à croire à l'authenticité de sa démarche et à son souci de servir l'humanité, par et au-delà de sa propre conviction catholique. Jean XXIII, le Pape bien-aimé, fut celui qui eut le courage, l'audace du Concile Vatican II pour une vraie réforme de l'Eglise catholique. Paul VI, souvent méconnu et pourtant tout autant courageux, eut à gérer la fin de Concile et ses retombées multiples et marqua son pontificat par cette symbolique et pourtant encore discutée, réconciliation avec le patriarche Athénagoras à Jérusalem. Jean-Paul II se situe dans cette continuité, dans cet esprit de la réforme interne et ce souci du rapprochement et de la réconciliation.

D'aucuns ne manqueront pas de souligner que Jean-Paul II au travers de ses encycliques, ses motu proprio ou brefs n'a jamais manqué de souligner le spécifique de la foi catholique, l'idéal chrétien vu par le catholicisme tant dans son expression éthique que théologique, et en ce sens ce Pape est bien à la hauteur de ces retours identitaires que l'on retrouve à tous niveaux, chez nous aussi, dans toutes les confessions comme dans les autres religions... et qui lui reprocherait de dire le point de vue catholique quand on revendique, par ailleurs, la liberté d'expression protestante ?...

Mais parmi toutes ses déclarations, je retiens de Jean-Paul II essentiellement son encyclique " Ut Unum Sint " sur l'oecuménisme, trop vite oubliée et méconnue, et surtout je retiens de son propos, l'insistance pour une formation oecuménique à tous niveaux de la vie de l'Eglise, la prise en compte de tous les dialogues théologiques entre les confessions et la remise en cause de la forme d'exercice de son ministère d'unité, comme successeur de Pierre... Trois domaines où nos Eglises protestantes se trouvent interpellées, souvent muettes, parce qu'insuffisamment structurées sur le plan mondial et universel. L'interpellation pourtant demeure et aucune confession ne peut éluder, même avec son bon droit ou son auto-suffisance théologique, ce qui est là suggéré par Jean-Paul II pour la recherche de la communion entre les chrétiens.

Ce pape fut-il seulement catholique, parce que la mode est aujourd'hui à réaffirmer les identités particulières de chacun et que gérer la grande diversité catholique est déjà en soi un long et patient ministère d'unité ? Je l'ai vu et je l'ai cru au -delà de ces limites confessionnelles et de ce regard centripète, pour une vision plus large qui fait place à la surprise de Dieu. Et c'est cela, par des témoins comme Jean-Paul II, qui continue de faire ma grande espérance oecuménique !

Le Pape et les Juifs

Alain MASSINI, pasteur de l'Eglise réformée de France, président de la Commission de la Fédération protestante de France « Chrétiens et Juifs » (2002)

Le pontificat de Jean-Paul II aura été celui d'un approfondissement et d'un élargissement sans précédent du dialogue de l'Eglise catholique romaine avec le monde juif. L'histoire retiendra les deux actes symboliques forts que le Pape posa comme balises de ce cheminement inédit. Le premier est la visite qu'il fit à Synagogue de Rome, en 1986, dont les commentateurs ont dit que, parmi les voyages du Saint-Père, le kilomètre qui séparait la basilique vaticane de la synagogue de Rome avait été le plus long. C'était, disait André Chouraqui, "un voyage de deux mille ans à travers une histoire pavée de malentendus, d'humiliations et de persécutions " (1). Le second est sa prière au " Mur des Lamentations " à Jérusalem, lors de son voyage en Terre Sainte pour le Jubilé de l'an 2000 qui suivait de peu la déclaration de repentance. Au-delà de ces images si symboliques et si médiatiques, la démarche de Jean-Paul II s'inscrit dans le processus engagé par l'Eglise Catholique Romaine lors du Concile de Vatican II qui, dans la déclaration *Nostra Aetate* n°4, abolit 2000 ans d'"enseignement du mépris " pour ouvrir l'Eglise à l'enseignement de l'estime et du respect. Ses prédécesseurs s'étaient déjà engagés dans cette voie. A la veille de la deuxième guerre mondiale, Pie XI, pape immense, mort trop tôt, condamna en 1937 le racisme

nazi par l'Encyclique *Mit brennender Sorge* et l'antisémitisme. On lui doit l'expression qui a fait date: " L'antisémitisme est inacceptable. Nous sommes spirituellement des sémites". En 1939, dans l'Encyclique qu'il projetait et qui n'a jamais été publiée, *Humani generis unitas*, il soulignait l'unité du genre humain. Paul VI qui eut la charge d'achever le Concile et de mettre en oeuvre ses orientations, le fit en réformant l'enseignement de l'Eglise et en créant une Commission pour les rapports religieux avec le judaïsme. Jean-Paul II ira bien au-delà en osant la rencontre, en établissant des relations diplomatiques entre le Saint Siège et l'Etat d'Israël et en multipliant les groupes de recherche. Publiée à la veille du Jubilé 2000, la déclaration *Nous nous souvenons* : une réflexion sur la Shoah (2) a frappé positivement l'opinion, même si le débat reste ouvert sur la pertinence de la distinction entre Eglise sainte et chrétiens pécheurs.

Tout son engagement a été porté par les convictions fortes qui l'animent et qu'il a exprimées, dès le tout début de son pontificat, lors de sa visite à la communauté juive d'Allemagne à Mayence en 1980. Il souligna à cette occasion que l'Alliance passée entre Dieu et le peuple d'Israël est une "Alliance qui ne peut être révoquée ", fit sienne la déclaration des évêques allemands qui disaient que " Quiconque rencontre Jésus-Christ rencontre le judaïsme "., rappela qu'" une dimension véritable et centrale de notre dialogue est la rencontre entre les Eglises chrétiennes et le peuple actuel de l'Alliance conclue avec Moïse " et conclut en invitant à " un dialogue entre les deux religions qui, avec l'islam, ont pu donner au monde la foi en un Dieu unique et ineffable, que nous voulons servir au nom du monde entier ". Ces propos annonçaient déjà la rencontre à la synagogue de Rome et celle des chefs religieux à Assise. Ils affirmaient déjà ce que le pape n'a cessé de répéter depuis : " Le nom du Dieu unique doit devenir toujours plus ce qu'il est, un nom de paix et un impératif de paix "(3)

Animé par ces fortes convictions Jean-Paul II s'est résolument engagé dans la voie difficile qui le mena de Rome à Jérusalem. Cette longue marche fut ralentie par l'affaire du Carmel et des Croix d'Auschwitz, la tentative de canonisation d'Isabelle la catholique, la canonisation d'Edith Stein devenue soeur Thérèse Bénédicte de la Croix et le projet de mettre en place une fête chrétienne de la Shoah qui firent douter de la sincérité de l'engagement du Saint Père. Elle faillit s'arrêter net lorsque la déclaration " *Dominus Iesus* " posa la limite de tout engagement chrétien dans le dialogue interreligieux et recentra le débat sur la personne et l'oeuvre du Christ, incontournable bloc de la foi chrétienne. La christologie triomphaliste développée dans cette déclaration ne conduit-elle pas à reléguer le judaïsme au rang des autres religions mondiales, et à ôter au dialogue entre Juifs et Chrétiens toute spécificité ?(4)

Tout au long de son pontificat, Jean-Paul II n'a cessé de relancer ce dialogue. C'est pourquoi un vibrant hommage lui a été rendu par le Congrès juif européen à Paris en janvier 2002. Il faut être bien conscient du fait que la démarche de ce Pape singulier -- le seul qui ait connu le monde juif d'Europe centrale avant son anéantissement dans la Shoah (5) -- participe de l'évolution globale du dialogue entre le christianisme et le judaïsme au XX^e siècle, toutes traditions confondues. Dans le document "Eglise et Israël" sur les relations entre les Chrétiens et les Juifs, adopté en juin 2001 par la Communion Ecclesiale de Leuenberg (6), les Eglises issues de la Réforme en Europe, discutent et approfondissent bien des points de l'approche de nos frères catholiques aujourd'hui. Elles soulignent notamment la spécificité du dialogue entre Juifs et Chrétiens qui doit être distingué de celui qui peut être mené avec les autres religions.(7)

Parmi les réflexions des Eglises sur les relations spécifiques qui lient les Juifs et les Chrétiens, Jean-Paul II, par sa patiente obstination, a contribué à ouvrir la voie qui mènera à une coexistence fraternelle avec le Judaïsme, sans masquer les enjeux théologiques qui engagent la foi et la théologie chrétienne. Il a fourni des éléments décisifs qui ont permis d'ouvrir le dialogue sur de nouvelles bases.

Notes : (1) Cité par Henri Tincq , *L'Etoile et la Croix*, JC Lattès, 1993, p.73. (2) *Nous nous souvenons* : une réflexion sur la Shoah . Documentation catholique, n°2179, 5 avril 1998, pp.

336-340. (3) Jean-Paul II, Au début du nouveau millénaire, Lettre apostolique Novo millennio ineunte, Centurion, Cerf, Mame, 2001, n°55, p. 45. Voir aussi, la lettre qu'il a adressée au Cardinal Walter Kasper, à l'ouverture du Colloque du Congrès juif européen et de l'Eglise catholique romaine en janvier 2002, Documentation catholique, n°2266, 17 mars 2002, p. 260. (4) Force est de constater que dans le bilan du Jubilé 2000 (Au début du nouveau millénaire, Lettre apostolique Novo millennio ineunte, Centurion, Cerf, Mame, 2001) Jean-Paul II ne mentionne jamais la spécificité de ce dialogue. Les n°54-56 consacrés au dialogue interreligieux et à la mission, s'ils se réfèrent à Dominus Iesus, ne le mentionne pas. (5) Déclaration du cardinal Jean-Marie Lustiger au Colloque du Congrès juif européen et de l'Eglise catholique romaine en janvier 2002, Documentation catholique, n°2266, 17 mars 2002, pp. 261-262. mais aussi Monseigneur Jorge Mejia, Etat présent des rapports avec l'Eglise catholique, in Judaïsme, anti-judaïsme et christianisme, Colloque de l'Université de Fribourg, 16-20 mars 1998, St Augustin, 2000, p.147 (6) Eglise et Israël, Foi et Vie, Volume CI, n°1, Février 2002. (7) cf. le n° 114, p. 61, de la Partie III, L'Eglise dans l'aujourd'hui d'Israël in L' Eglise et Israël, Foi et Vie, Volume CI, n°1, Février 2002. 02.

Le pape Jean-Paul II et les Droits de l'homme

Auteur(s) : WAGNER Michel;

La personnalité aussi forte que contrastée du pape Jean-Paul II permet-elle de faire un bilan univoque de ce long pontificat ? Parmi les multiples facettes de l'action qu'il a conduite pendant plus de deux décennies à la tête de son Eglise, quelles seront les plus marquantes pour l'histoire ?

Il se pourrait bien que l'attitude de l'Eglise catholique envers les Droits de l'homme ait connu sous son influence une évolution significative. Il convient de rappeler la prudente réserve qui était de mise à Rome envers cette expression et son contenu jusqu'au concile de Vatican II. Cette réserve s'enracinait dans la crainte théologique qu'à trop proclamer les Droits de l'homme, on en vienne à empiéter sur les Droits de Dieu. Attitude à laquelle on pourrait trouver quelques échos dans le souci cher à Calvin de rappeler sans cesse "qu'à Dieu seul est la Gloire". Mais il convient d'ajouter du côté catholique romain le climat de méfiance qui prévalait à Rome à l'époque de la condamnation du modernisme. Tout ce qui pouvait apparaître comme une concession envers l'athéisme marxiste était tenu en respect. Divers textes de cette époque en témoignent qui tiennent l'expression "Droits de l'Homme" comme ayant saveur de souffre.

Cette attitude officielle était loin d'être partagée par tous les catholiques, notamment par les fidèles des mouvements d'action catholique et par nombre de prêtres et de théologiens engagés concrètement aux côtés des plus pauvres. Le concile de Vatican II arrivera à point comme un souffle d'air frais dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres. L'Association des chrétiens contre la torture (ACAT) prendra son essor quelques années plus tard dans un climat nouveau. Le monde chrétien non-catholique, et en particulier protestant, saluera très favorablement cette évolution.

Le mérite de Jean-Paul II est d'avoir encouragé fermement ce cheminement. Le meilleur témoignage en est la publication, dès le début de son pontificat en mars 1979, de l'encyclique : Redemptor hominis (Le rédempteur de l'homme). Un chapitre entier y traite de la situation de l'homme dans le monde contemporain, notamment un long paragraphe consacré directement aux Droits de l'Homme. Comme il arrive souvent dans les documents pontificaux, il s'y dégage un souci manifeste de montrer que cette évolution se situe dans la continuité d'un enseignement de l'église catholique, en dépit de certaines apparences manifestement contradictoires ! Si la réaffirmation des Droits de Dieu reste première la place

de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et le rôle des institutions des Nations Unies pour leur mise en oeuvre sont clairement affirmées. Suit une préoccupation évangélique tout à fait pertinente rappelant que la lettre des intentions ne suffit pas et qu'il faut aussi que l'esprit chemine dans les coeurs.

Cette affirmation de principe du début du pontificat fût réaffirmée continuellement au cours des nombreux déplacements de ce pape itinérant et en diverses circonstances. Dans une petite brochure publiée par les moines de Solesmes en 1990, (Fayard-Le Sarment) près de 40 interventions publiques de Jean-Paul II sur ce sujet sont déjà répertoriées. L'église catholique rejoignait alors dans le mouvement œcuménique les autres églises engagées depuis longtemps dans le combat pour les Droits de l'Homme en diverses situations (M.L. King aux U.S.A., Desmond Tutu en Afrique du Sud, etc...).

Il y eut néanmoins quelques accrocs dans ce parcours novateur. Placé en face de situations hautement dramatiques, l'enseignement traditionnel de l'Eglise catholique a retrouvé ses sources dans une théologie naturelle considérée par d'autres chrétiens comme un filtre à la compréhension directe de l'enseignement des Écritures. Ce fût le cas notamment en Afrique dans l'affirmation par le pape Jean-Paul II de son opposition irréductible à l'utilisation du préservatif face à la montée du Sida, également dans l'exhortation aux femmes bosniaques, violées par des Serbes au cours du conflit à conserver l'enfant qu'elles portaient en dépit de leurs réticences. L'opinion publique mondiale a manifesté à l'époque son étonnement et sa réprobation. Certes le problème n'est pas simple, mais des protestants y verraient plutôt l'occasion de réaffirmer le primat de l'autorité de l'Écriture Sainte et de la responsabilité personnelle devant Dieu, sur toute médiation par une interprétation doctrinale.

En dépit de ces positions circonstanciées qui mériteraient un débat œcuménique plus approfondi, il n'en reste que le pontificat de Jean-Paul II aura redonné leur place aux "Droits de l'homme" dans la doctrine et la pratique catholique, comme l'une des manières fondamentales de mettre en oeuvre l'amour du prochain à l'égal de l'amour de Dieu.

Michel Wagner

Source(s) : FPF;FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE;

Date de parution : octobre 2003